



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-351**

Séance publique du

20 juillet 2017

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170720- lmc1112791-DE-1-1
Date de signature : 24/07/2017
Date de réception : lundi 24 juillet 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : AUGMENTATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE SERVANT DE BASE AU CALCUL DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le 20 juillet 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/07/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGEY à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir :

Madame Souad HAMMAL.
Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et
Services aux Publics
Direction Carrières et Rémunérations

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2017

Nomenclature : 5.6
Exercice des mandats locaux

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
CO-RAPPORTEUR(S) : M. DELOCHE Gérard

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : AUGMENTATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE
SERVANT DE BASE AU CALCUL DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS
MUNICIPAUX- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'article L2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit que les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Maire et Adjoint au Maire des Communes, de Conseillers Municipaux des Communes de 100 000 habitants et plus, sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Suite au décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique, l'indice brut terminal est revalorisé à compter du 01 janvier 2017.

Ces indemnités peuvent, en outre, être majorées pour la Ville d'Aix-en-Provence, de 20 % dans le cadre des communes chefs-lieux d'arrondissement et de 25 % au titre des communes classées station de tourisme en application de l'article L2123-22 du C.G.C.T.

Enfin, l'article L2123-24-1 du C.G.C.T. autorise les Conseils Municipaux à voter une indemnité de fonctions aux Conseillers Municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions dans la limite suivante : le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être versées allouées au Maire et aux Adjoint ne doit pas être dépassé.

Compte tenu de ces éléments, les montants théoriques mensuels bruts à retenir pour le calcul de l'enveloppe globale sont les suivants :

MAIRE : 145 % de l'indice brut terminal de la fonction publique majoré de 45 %.
ADJOINT : 66 % de l'indice brut terminal de la fonction publique majoré de 45 %.
ADJOINT DE QUARTIER : 66 % de l'indice brut terminal de la fonction publique majoré de 45 %.
CONSEILLER MUNICIPAL : 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique majoré de 45 %.

De plus, pour rappel, les indemnités de fonctions des élus suivent l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique. A ce titre, les montants ont été réévalués au 1^{er} juillet 2016 et au 1^{er} février 2017 (voir annexe jointe).

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande. Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** que toutes ces indemnités sont fixées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique

DL.2017-351 - AUGMENTATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION
PUBLIQUE SERVANT DE BASE AU CALCUL DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS
MUNICIPAUX-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**LISTE DES ELUS AU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE**

NOM PRENOM	FONCTION	MONTANT MENSUEL BRUT INDEMNITE
JOISSAINS MASINI MARYSE	Maire	7 015,45 €

NOM PRENOM	FONCTION	MONTANT MENSUEL BRUT INDEMNITE
BRAMOULLE GERARD	Adjoint	3 137,31 €
AUGEY DOMINIQUE	Adjoint	3 036,10 €
GALLESE ALEXANDRE	Adjoint	3 137,31 €
JOISSAINS SOPHIE	Adjoint	2 211,30 €
TAULAN FRANCIS	Adjoint	3 137,31 €
DI CARO SYLVAIN	Adjoint	2 732,50 €
SUSINI JULES	Adjoint	2 934,90 €
DEVESA BRIGITTE	Adjoint	2 732,50 €
PERRIN JEAN-MARC	Adjoint	2 732,50 €
SICARD-DESNUELLE MARIE-PIERRE	Adjoint	2 934,90 €
ROLANDO CHRISTIAN	Adjoint	2 631,30 €
BONTHOUX ODILE	Adjoint	2 934,90 €
CHAZEAU MAURICE	Adjoint	2 934,90 €
MERGER REINE	Adjoint	3 036,10 €
PAOLI STEPHANE	Adjoint	2 934,90 €
SILVESTRE CATHERINE	Adjoint	3 036,10 €

NOM PRENOM	FONCTION	MONTANT MENSUEL BRUT INDEMNITE
CHEVALIER ERIC	Adjoint de quartier	2 327,68 €
BOUVET JEAN-PIERRE	Adjoint de quartier	2 327,68 €
BRUNET DANIELE	Adjoint de quartier	2 428,89 €
BENKACI MOUSSA	Adjoint de quartier	2 631,30 €
DONATINI GILLES	Adjoint de quartier	2 631,30 €

NOM PRENOM	FONCTION	MONTANT MENSUEL BRUT INDEMNITE
BOUDON JACQUES	Conseiller municipal Délégué au quartier et à une fonction	1 467,45 €
DE SAINTDO PHILIPPE	Conseiller municipal Délégué aux relations avec les entreprises et au suivi des pôles d'activités	1 467,45 €
GROSSI JEAN-CHRISTOPHE	Conseiller municipal Délégué au commerce artisanat économie de proximité	1 467,45 €
MAINA CLAUDE	Conseiller municipal Délégué au quartier et à une fonction	1 568,66 €
DELOCHE GERARD	Conseiller municipal Délégué en charge du personnel	1 568,66 €
SANTAMARIA DANIELLE	Conseiller municipal Délégué au quartier et à une fonction	1 568,66 €
ZAZOUN MICHEL	Conseiller municipal Délégué au quartier et une fonction	2 221,67 €
BENON CHARLOTTE	Conseiller municipal Délégué au CNI passeport, élections, règlementation, police administrative, protection animale	1 265,05 €

NOM PRENOM	FONCTION	MONTANT MENSUEL BRUT INDEMNITE
ANDRE RAVI	Conseiller municipal Délégué au quartier	1 265,05 €
TERME FRANCOISE	Conseiller municipal Délégué au quartier	1 265,05 €
HERNANDEZ MURIEL	Conseiller municipal Délégué au quartier	1 265,05 €

NOM PRENOM	FONCTION	MONTANT MENSUEL BRUT INDEMNITE
BACHI ABBASSIA	Conseiller municipal Délégué	1 113,24 E
BORRICAND PATRICIA	Conseiller municipal Délégué	713,24 €
DIJON SYLVAIN	Conseiller municipal Délégué	1 113,24 €
DILLINGER LAURENT	Conseiller municipal Délégué	1 113,24 €
JAUSSAUD CORALIE	Conseiller municipal Délégué	1 113,24 €
MALAUZAT IRENE	Conseiller municipal Délégué	1 113,24 €
OLLIVIER ARLETTE	Conseiller municipal Délégué	1 113,24 €
PIERRON LILIANE	Conseiller municipal Délégué	1 113,24 €
ZERKANI RAYNAL KARIMA	Conseiller municipal Délégué	1 113,24 €

NOM PRENOM	FONCTION	MONTANT MENSUEL BRUT INDEMNITE
AGOPIAN JACQUES	Conseiller municipal	334,99 €
BALDO EDOUARD	Conseiller municipal	334,99 €
BOYER RAOUL	Conseiller municipal	334,99 €
CASTRONOVO LUCIEN ALEXANDRE	Conseiller municipal	334,99 €
CICCOLINI JOUFFRET NOELLE	Conseiller municipal	334,99 €
DE BUSSCHERE CHARLOTTE	Conseiller municipal	334,99 €
EINAUDI MICHELE	Conseiller municipal	334,99 €
GUERRERA HERVE	Conseiller municipal	334,99 €
HAMMAL SOUAD	Conseiller municipal	334,99 €
LENFANT GAELLE	Conseiller municipal	334,99 €
POLITANO JEAN-JACQUES	Conseiller municipal	334,99 €
ROUVIER CATHERINE	Conseiller municipal	334,99 €
SOLARI JOSYANE	Conseiller municipal	334,99 €

